



**AVIS PUBLIC**  
**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS**  
**2024-2025-2026**

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné qu'il y aura séance spéciale du conseil municipal, le 17 septembre 2024 à 20 h pour l'adoption du programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026.

Cette séance aura lieu à la salle du conseil municipal au 869, boul. Saint-Jean-Baptiste, 2<sup>ème</sup> étage, Mercier, et les délibérations du Conseil, de même que la période de questions, porteront exclusivement sur le programme triennal.

Donné à Mercier, ce 11 septembre 2024.



Denis Ferland, avocat  
Greffier